



**BOURSES DE MOBILITE INTERNATIONALE
2021-2022**

Contact : iae-bourses@umontpellier.fr

À l'IAE de Montpellier, il est possible d'effectuer une période d'études ou de stage à l'étranger dans le cadre de votre formation. Ce projet se prépare en amont de votre mobilité.

Pour candidater aux bourses de mobilité internationale, il y a 4 appels par an. Pour cela **les étudiants devront candidater sur la plateforme en ligne MoveOn** : un lien vous sera adressé en temps voulu sur votre boîte mail étudiant ...@etu.umontpellier en priorité.

Lorsque votre éligibilité est confirmée, par l'envoi d'une notification de bourses émises par la Direction des Relations Internationales, l'aide financière n'intervient qu'après complétude de votre dossier.

La mobilité internationale a une notion de territorialité, vous devez vous rendre dans le pays d'accueil de votre séjour ; La formation en distanciel ou le télétravail depuis la France ne sont pas pris en charge.

Contexte de crise sanitaire mondiale

Au vu de l'incertitude de la situation pandémique mondiale, nous vous conseillons vivement de prendre des assurances annulations pour tous les frais que vous engagerez.

En complément d'une assurance annulation, les assurances ci-dessous mentionnées sont exigées dans la constitution de votre dossier bourses :

Rapatriement – Maladie – Responsabilité Civile à l'étranger – Accident du Travail (uniquement mobilité stage)

BOURSE AMI – BOURSIER DU CROUS EXCLUSIVEMENT

La bourse AMI est un financement du CROUS pour la Mobilité Internationale sous critères sociaux. Elle permet aux étudiants boursiers de postuler à une aide supplémentaire pour aider à financer leur séjour à l'étranger (sous forme de forfait selon type de mobilité, durée et zone géographique). Une notification de bourses individuelle est transmise aux étudiants éligibles. Votre dossier sera à déposer sur la plateforme en ligne « MoveOn ».

Conditions d'attribution :

- Etre boursier national sur critères sociaux (échelon 0 inclus)
- Etre inscrit à un diplôme national à l'UM
- Effectuer une mobilité dans une université ou une entreprise à l'international (hors France et Dom Tom)
- Durée de la mobilité de 2 à 9 mois (6 mois maximum pour les stages)
- **Limité à 9 mois pendant l'intégralité de vos études**



Bourse cumulable avec la bourse Erasmus+ et/ou le dispositif Région, si vous êtes concerné.

BOURSE ERASMUS PLUS – MOBILITES EUROPEENNES

Bourse réservée aux mobilités de la zone Europe

Conditions d'attribution :

- Etre inscrit à un diplôme national à l'UM (niveau L2, L3, M1 ou M2) ou en DUETI à l'UM
- Effectuer sa mobilité dans une université européenne partenaire de l'UM ou une entreprise éligible
- Durée de la mobilité : de 3 à 12 mois pour les études et de 2 à 6 mois pour les stages
- 12 mois de mobilité permis par cycle d'études (L, M, D)

Financement réparti selon 3 groupes de pays, selon le type de la mobilité (études ou stage) et de la durée de la mobilité (un tableau de répartition financière vous sera adressé lors de chaque appel à candidature).



Pour les étudiants Boursiers du CROUS : cumulable avec la bourse AMI
Mais non cumulable avec la bourse REGION OCCITANIE (études ou stage) : il faut faire un choix.

BOURSE REGION OCCITANIE - BOURSIERS DU CROUS EXCLUSIVEMENT VOUS DEVEZ EN FAIRE LA DEMANDE AUPRÈS DE LA REGION AVANT VOTRE DEPART :

Région <https://del.laregion.fr/>

La région Occitanie soutient la mobilité des étudiants boursiers du CROUS à travers une allocation dédiée au financement de séjours d'études et stages à l'étranger (EUROPE et HORS EUROPE).

Conditions d'attribution :

- Etre boursier national sur critères sociaux (échelon 0 inclus)
- Etre inscrit à un diplôme national à l'UM (niveau L3, M1 ou M2) ou en DUETI à l'UM
- Effectuer une mobilité dans une université ou une entreprise dans le monde entier (hors France et DOM TOM)
- Durée de la mobilité finançable : de 6 semaines à 24 semaines pour les mobilités stage ;
de 6 semaines à 36 semaines pour les mobilités d'études.

Montant de la bourse : 75 euros par semaine pleine (1 semaine pleine = 5 jours ouvrés, soit du lundi au vendredi),
36 semaines de financement maximum par année universitaire.

1 mois = 4 semaines pleines (soit 300 euros par mois). Bourse possible plusieurs fois dans le cursus.

Bourse cumulable avec la bourse AMI.

Bourse NON cumulable avec la bourse Erasmus+ (choix à faire si mobilité en zone Europe).

Inscription **par l'étudiant avant son départ** (sous peine d'inéligibilité) sur le site de la **Région <https://del.laregion.fr/>**

**BOURSE FRIM (Forfait Régional Individualisé à la Mobilité)
POUR LES NON BOURSIERS EXCLUSIVEMENT
ET POUR LES MOBILITÉS HORS EUROPE**

Réservé aux étudiants non boursiers du CROUS qui partent hors Erasmus, hors Union Européenne.

Conditions d'attribution :

- Etre inscrit à un diplôme national à l'UM (niveau L3, M1 ou M2) ou en DUETI à l'UM
- Effectuer une mobilité dans une université ou une entreprise *zone hors Europe, hors Erasmus+*.
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 25 000 euros. (*Exemple : le quotient familial étant le revenu imposable divisé par le nombre de parts, un revenu imposable sera de 100 000 euros si le foyer a 4 parts*).
- Durée de la mobilité finançable : de 2 à 6 mois pour les mobilités stage, de 3 à 9 mois pour les mobilités d'études.
- Aide possible plusieurs fois dans le cursus.

Aide individualisée sur le principe du reste à charge : vos dépenses moins vos ressources. Un "plan de financement" vous sera transmis après votre candidature. Dans la limite de 300 euros par mois de mobilité finançable.

Pièces à fournir et à déposer sur la plateforme MoveON

Pour les bourses AMI, Erasmus+ et Région:

En début de mobilité :

- RIB nominatif (d'une agence domiciliée en France)
- Certificat de scolarité de l'IAE Montpellier pour l'année 2021-2022
- Attestation d'assurance rapatriement (couvrant la totalité du séjour)
- Attestation d'assurance responsabilité civile (couvrant la durée du séjour à l'étranger)
- Carte Européenne d'Assurance maladie (CEAM)

Les documents ci-dessous vous seront adressés par mail :

- Contrat pédagogique (ou «learning agreement»)
- Engagement étudiant (à retourner signé)
- Attestation de début de séjour (signée et tamponnée par le partenaire)
- Attestation test de langues OLS (suite à votre candidature, un lien vous sera adressé par mail pour passer le test)

Chaque étudiant a la responsabilité de déposer ces pièces en ligne via l'application MoveONn.

N.B : Un seul document est à retourner AVANT votre départ :

Le contrat de mobilité **SMS (ETUDES) ou SMP (STAGE)** dûment complété et signé (la date de signature doit être antérieure à votre départ)

Ce document vous sera transmis par le bureau des Relations Internationales de l'IAE suite à votre candidature sur MoveOn.